



## saisie pour vente aux enchères

Par **nananoute**, le **01/01/2013** à **12:24**

Bonjour,

Je viens d'apprendre par une tierce personne que mon appartement va être vendu aux enchères publiques dans 1 mois.

Je suis perdu car à ce jour je n'ai reçu aucun courrier m'informant de cette procédure lancée par un créancier.

Quels sont les recours possible ? A ce stade, est ce que je peux encore trouver un arrangement avec le créancier pour stopper la vente aux enchères ? Dois je contacter l'avocat qui s'occupe de la vente? Que dois je faire pour agir au mieux ? J'espère vraiment que vous pourrez m'aider par vos réponses. D'avance merci.

Par **youris**, le **01/01/2013** à **15:06**

bjr,

une saisie immobilière obéit à des conditions de fond et de formes très précises.

donc vous deviez savoir que cette saisie allait intervenir.

vous pouvez demander à vendre votre appartement à l'amiable plutôt qu'aux enchères.

arriver à ce stade de la procédure, je doute que votre créancier soit enclin à un arrangement qu'il n'a pas été possible d'obtenir jusqu'à maintenant.

cdt

Par **nananoute**, le **01/01/2013** à **17:13**

Merci pour votre réponse . Mon appartement est loué et je vis chez mon amie, je n'ai reçu aucun courrier avec cette mention exécutoire. Ce courrier est il envoyé avec AR? Dois je contacter l'avocat ? Merci beaucoup